

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
---°---  
**ARRONDISSEMENT DE BETHUNE**  
---°---  
**COMMUNE D'ISBERGUES**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande en date du 30 octobre 2023 de Monsieur David VENANT domicilié 175 rue Saint-Martin à CALONNE SUR LA LYS,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux situés 8 rue Georges Brassens à Isbergues (62330),

**ARRETE**

**Article 1**

L'installation d'une benne est autorisée pendant la journée du mardi 31 octobre 2023, face à l'habitation située 8 rue Georges Brassens à Isbergues (62330), pour l'exécution des travaux.

**Article 2**

Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable.

**Article 3**

Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

**Article 4**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**Article 5**

Les services de gendarmerie et municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 30 octobre 2023

Le Maire,



David THELLIER.  
Pour le Maire empêché,

Le .6. adjoint